

Dimanche 13 septembre 2026 de 9h à 17h

Vide grenier sur le parking sud cinéma Pathé, d'Echirolles

Organisé par l'Amicale Laïque Echirolles Basket

L'inscription se fait **UNIQUEMENT** par courrier, ou directement à notre siège gymnase Delaune
Les documents imprimables sont disponibles sur « vide-grenier.org » ou à retirer au siège de l'ALE Basket,
Contacts : vgalebasket@gmail.com . **Pas d'inscription téléphonique.**

Les documents demandés par mail, (avant le 10 septembre) seront renvoyés par mail, au format pdf

- Prix de l'emplacement : 8 euros les 2 m prof : 4m . **Caution de 10 euros obligatoire**
- **Les véhicules seront garés sur le parking, il faut donc au minimum 2 emplacements de 2m, par exposant**
- **Le nombre d'emplacement est de 200 maximum. (maximum 100 exposants) Installation au fur et à mesure de l'arrivée des exposants (pas de réservation d'emplacements)**
- **Dès que le quota des 200 places est atteint nous clôturerons les inscriptions.**
- Documents à retourner à l'adresse suivante : **ALE Basket, Gymnase A. Delaune, 8 rue Manouchian** ou à **D. Garnier, 6 Place des Jacobins, 38130 Echirolles, avec impérativement :**
 - o Copie recto-verso du document d'identité (CNI, permis de conduire, ou autre)
 - o Bulletin d'inscription signé et **dûment complété**
 - o Règlements impératifs par 2 chèques à l'ordre de l'AL Echirolles basket (1 pour les places et 1 pour la caution obligatoire)
 - o **Une adresse e-mail** est impérative afin de pouvoir communiquer si besoin.**Nous n'utiliserons pas cette adresse e-mail par la suite. Elle ne sert qu'à communiquer avec vous uniquement pour cette manifestation.**



Tout dossier incomplet ne sera pas validé et ne permettra pas la participation.

Règlement intérieur du vide-grenier

Pour être enregistrée et validée, la demande d'inscription des exposants doit être impérativement complétée et accompagnée des pièces à fournir.

Le déballage aura lieu de 7h30 à 9h. La vente sera ouverte au public de 9h à 17h00.

Les exposants seront tenus de passer à l'accueil sur place avant de s'installer.

Il n'y aura pas d'attribution d'emplacement. Les exposants s'installeront au fur et à mesure de leurs arrivées.

La vente d'armes, de boissons alcoolisées et d'animaux est STRICTEMENT interdite

Les vêtements USAGES en bon état et bien présentés sont autorisés.

Rien de NEUF (emballage) ne peut être mis à la vente.

Les exposants sont tenus de s'occuper de leurs déchets et de se munir de leurs sacs poubelles, afin de laisser l'emplacement aussi propre qu'ils l'ont trouvé. La caution sera alors restituée, après contrôle.

Le vide grenier aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques (pas de remboursement en cas de mauvais temps), sauf si annulation décidée l'avant-veille au plus tard, par les organisateurs.

Les remboursements se feraient alors, la semaine suivante, au siège de l'association. Aucun retour par la poste.

Un service de restauration rapide sera à la disposition des exposants et des visiteurs (merguez et côtelettes grillées Hallal, frite, boissons dont bière...)

Vide grenier de l'Amicale Laïque d'Echirolles Basket

13 SEPTEMBRE 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer avant le 10 Septembre, à :

ALE Basket, gymnase Delaune 8 rue Manouchian 38130 Echirolles

Ou à D.Garnier, 6 place des jacobins, 38130 Echirolles

Avec impérativement les règlements par 2 chèques distincts (ordre ALE basket)

Nombre d'emplacements demandés (minimum 2) : _____ x 8 € = _____ Caution 10€ : ☐
(Faire 2 règlements distincts pour nous permettre de rendre la caution)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel portable : Tel fixe :

Adresse mail obligatoire :

Pièce d'identité (au choix mais OBLIGATOIRE)

CNI ☐ Permis de conduire ☐ Passeport ☐ Titre de séjour ☐ Autre ☐

N° : Délivré par :

Véhicule : (n° d'immatriculation **OBLIGATOIRE**)

Marque : Type :

Je soussigné(é) déclare sur l'honneur :

☐ Ne pas être commerçant, brocanteur ou professionnel de la vente

☐ Ne vendre que **des objets personnels et usagés** ou tenir un registre d'inventaire,
prescrit pour les objets mobiliers usagés (Art L310-2 du Code du commerce)

☐ Ne pas participer à plus de **2 manifestations de même nature au cours de l'année civile**
(Article R321-9 du Code pénal)

☐ Avoir pris connaissance du règlement et en accepter **TOUS** les termes.

Fait à

Le

Signature (obligatoire)

Cadre réservé à l'organisation

Nombre d'emplacements

Particulier ☐ Association ☐

Reçu le

Réglé par

Les exposants doivent prendre toutes les précautions utiles pour se prémunir des vols, des intempéries, et être assurés à cet effet. Ils ne peuvent en aucun cas se retourner vers les organisateurs pour les dégradations encourues.